



Formation Spécialisée du 12 mai 2023

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Le 19 janvier 2023 a donné le départ d'une puissante mobilisation des travailleuses et travailleurs de ce pays pour exiger le retrait de la réforme des retraites initiée par le Président de la République et engagée par le gouvernement.

Depuis plus de 4 mois, une large majorité de Français et l'ensemble des syndicats manifestent leur opposition à cette réforme. Malgré les défilés massifs regroupant des nombres inédits de manifestants et des blocages qui s'intensifient, le gouvernement est resté sourd aux demandes des salariés et de leurs représentants et joue, depuis le début de la mobilisation, le pourrissement de la situation, alors que les rassemblements se sont, dans leur immense majorité, déroulés sans heurts majeurs.

Malgré la communication fallacieuse du gouvernement, les salariés ont bien compris depuis le début qu'à travers cette réforme, c'était bien la facture du "quoi qu'il en coûte" que l'on veut leur faire payer, à eux et à eux seuls !

À la DGFIP, les agents en grève et dans les manifestations, ont démontré toute leur détermination pour exiger le RETRAIT de ce projet injuste et violent alors qu'il apparaît chaque jour que les prétendues avancées indiquées par le Gouvernement sont en réalité porteuses de régressions sociales.

Nous voici réunis aujourd'hui pour la première séance de la « Formation Spécialisée, Santé, Sécurité & Conditions de Travail » instance « revisitée » au nom nébuleux qui ne dira sûrement rien aux agents alors qu'ils sont pourtant les premiers concernés ! Cette nouvelle instance, issue du CSAL, est censée reprendre les prérogatives des ex CHSCT, supprimés par application de la loi du 6 août 2019, dite de transformation publique.

FO-DGFIP rappelle son opposition et sa demande d'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique qui a notamment supprimé les CHS-CT. Les responsables politiques initiateurs de cette contre-réforme resteront dans l'histoire de notre ministère et de la Fonction Publique comme les fossoyeurs d'une instance qui a démontré toute sa pertinence dans la protection des agents, et ce, depuis plus de trente ans. Cette loi, qui s'apparente plutôt à une destruction de la Fonction publique, semble vouloir effacer, en détruisant le nom d'origine, le rôle de cette instance pourtant essentielle.

FO-DGFIP revendique un véritable renforcement du réseau des acteurs de prévention avec, notamment, des assistants de prévention dont le rôle central dans la politique de santé sécurité et conditions de travail nécessite des moyens à la hauteur de la mission qui

leur incombe. Cela passe par un recrutement d'acteurs de prévention en nombre suffisant sur l'ensemble du territoire, beaucoup de temps alloué à leurs missions, et une formation optimale. Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs de prévention qui ont œuvré dans le cadre des CHSCT, notamment ces dernières années marquées par les restructurations et la crise sanitaire.

Parmi ces acteurs de prévention, nous ne cesserons de réclamer également des médecins de prévention pour assurer la santé et la sécurité des agents de la DGFIP. Cela nécessite le maintien et le développement d'un réseau ministériel avec des implantations dans chaque département, et des moyens administratifs et techniques leur permettant d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions, sur l'ensemble des départements. Nous en profitons pour souhaiter la bienvenue au Docteur BAUDHUIN.

Concernant ce début de mandature, **FO-DGFIP83** se félicite du maintien d'une politique ministérielle de santé et sécurité au travail dont la note d'orientation doit rester la base, pour fixer les priorités concertées avec les Fédérations et déclinées dans les directions. Cela étant, la mise en œuvre de cette politique dans le cadre du CSAL et de la Formation Spécialisée suscite des interrogations car, à cette heure, ni le règlement intérieur ni la circulaire de fonctionnement n'ont été publiés.

Les interrogations demeurent également en ce qui concerne l'articulation sur 3 niveaux des enveloppes budgétaires : les formations spécialisées ne risquent-elles pas de se voir contrôler par un échelon régional de nature à limiter leurs initiatives locales ? Quelle sera la nature des grands projets nationaux, qui viennent impacter le budget local ? Tout comme son nom, les contours de cette nouvelle instance restent flous, dans une période où les agents ont, plus que jamais, besoin d'être soutenus compte tenu des multiples restructurations, déménagements, problèmes de sécurité... auxquels ils sont désormais confrontés chaque jour.

Concernant les crédits alloués à la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail de la DDFIP 83, nous dénonçons pour l'année 2023, l'augmentation de la réserve budgétaire passant de 6 à 9 % ! Ces crédits gelés, dont nous ne voyons jamais de retour financier, nous interrogent sur leur destination. Est-ce une manière déguisée, là encore, d'affaiblir la politique de Santé Sécurité et Conditions de Travail ?

Monsieur le Président, au nom de tous les agents du Var qui ont profondément besoin de ces crédits, nous vous demandons de réclamer avec force et conviction la levée de cette réserve budgétaire.

Nous reviendrons en séance sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour de cette Formation Spécialisée, Santé, Sécurité & Conditions de Travail et nous y porterons nos légitimes revendications.